

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN418

présenté par

M. Marleix, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme D'Intorni,
Mme Alexandra Martin, Mme Serre et Mme Tabarot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après le mot :

« militaire »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 87 :

« lors de l'examen de chaque loi de finances de l'année mais aussi lors de l'actualisation obligatoire prévue à l'article 7 de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement au rapport annexé permet de rappeler que le Parlement joue un rôle essentiel dans la définition des orientations de la défense nationale lors de la loi de finances annuelle mais aussi lors de la future actualisation prévue à l'article 7 de la loi.